



Assemblée générale

Distr. générale
11 octobre 2012

Original: français

Conseil des droits de l'homme

Vingt et unième session

Point 5 de l'ordre du jour

Organismes et mécanismes de protection des droits de l'homme

Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme*

21/18.

Droits de l'homme et questions relatives aux prises d'otages par des terroristes

Le Conseil des droits de l'homme,

Guidé par la Charte des Nations Unies,

Rappelant la résolution 18/10 du Conseil des droits de l'homme en date du 29 septembre 2011, par laquelle le Conseil a demandé au Comité consultatif de préparer une étude sur les droits de l'homme et les questions relatives aux prises d'otages par des terroristes, et de soumettre, à sa vingt et unième session, un rapport intérimaire à ce sujet et, à sa vingt-troisième session, l'étude finale,

1. *Prend note* du rapport préliminaire présenté par le Groupe de rédaction du Comité consultatif audit Comité à sa neuvième session;¹

2. *Décide* d'accorder au Comité consultatif un délai supplémentaire en vue de lui permettre de soumettre au Conseil des droits de l'homme un rapport intérimaire à ce sujet à sa vingt-deuxième session et l'étude finale à sa vingt-quatrième session.

*37^e séance
27 septembre 2012*

[Adoptée sans vote.]

* Les résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme figureront dans le rapport du Conseil sur sa dix-neuvième session (A/HRC/21/2), chap. I.

¹ A/HRC/AC/9/CRP.1.